

Ce pouvoir peut être exercé au confessionnal ou hors du confessionnal : dans l'un et dans l'autre cas, c'est un acte du for interne, puisque c'est un acte qui regarde immédiatement les intérêts de la conscience. Il ne faut pas confondre le for interne avec le for sacramental : celui-ci est bien compris dans celui-là, mais le premier excède le second et embrasse tout le for de la conscience, sacramental ou extra-sacramental.

Les vicaires ayant une juridiction de for interne et non pas seulement de for sacramental, ils peuvent dispenser du jeûne et de l'abstinence avant, pendant ou après les confessions ; à l'occasion des confessions ou en d'autres circonstances, peu importe.

N. B. — 1° On est prié de ne pas voir de contradiction entre les règles de la « Discipline du diocèse de Québec » et l'exposé que nous venons de faire. La « Discipline » ne définit pas complètement les pouvoirs des vicaires. Elle nous apprend qu'ils peuvent *prêcher* et *absoudre* dans les paroisses où ils sont délégués et dans les paroisses voisines : quant au reste, elle garde le silence. D'ailleurs, y eût-il contradiction, notre thèse n'en serait nullement ébranlée : il y aurait à conclure que Monseigneur l'Archevêque a changé ce point de la discipline diocésaine, et pas autre chose.

— 2° Il semble bien que la pratique suivie dans le diocèse de Québec soit maintenant celle de tous les diocèses du Canada, puisque le Concile Plénier a fait cette déclaration : « *Jurisdiction hæc (vicariorum), in paroecias quibus addicuntur vicarii, datur ad universalitatem causarum ; ita ut extendatur ad omnia sacramenta, et speciatim ad Pœnitentiam et Matrimonium.* »

(Déc. du Conc., 135a).

CYRILLE LABRECQUE, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Feu M. l'abbé L.-G. Leclerc

Le 18, est décédé à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang de Québec, M. l'abbé Louis-Gaudiose Leclerc, curé du Lac à la Croix, diocèse de Chicoutimi.

M. l'abbé Leclerc est né à S. Irénée, comté de Charlevoix, le 20 juin 1865 ; il fut ordonné prêtre à Chicoutimi, le 8 mai 1892 par S. G. Mgr Bégin.

Nous recommandons son âme aux prières de nos charitables lecteurs,